

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 30 août 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice :

14

Présents :

8

Votants :

9

L'an deux mil vingt-quatre, le vendredi trente août, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de SERVUZ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle communale de la mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas EVRARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 26 août 2024

PRÉSENTS : M. Nicolas EVRARD, Maire – MM Jérôme BOUCHET et Martial VIOLLET, Maire-Adjoints – Mmes et MM Olivier COTTRAY, Véronique DAVID, Catherine INGRES, Franck MAINARDIS, William PEACOCKE, Conseillers Municipaux

ABSENTS EXCUSÉS : Mmes Justine PERRAUT, Isabelle PETITJEAN (procuration à Nicolas EVRARD) et MM Daniel RODRIGUES, Alexis TRAPPIER

ABSENTS : M. Carl DEVOUASSOUX et Mme Marie SIMONCINI

Secrétaire de séance : M. Jérôme BOUCHET

SOUS-PREFECTURE
DE BONNEVILLE

- 8 JAN. 2025

COURRIER ARRIVÉ

65/2024

Objet : Vitrail de la porte d'entrée principale de l'église Saint Loup – candidature à la Fondation du Patrimoine pour le fonds de soutien aux métiers d'art

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que dans le cadre de la restauration générale des intérieurs de l'église Saint Loup de Servoz, église du premier âge baroque, il s'est avéré que le vitrail en demi arc de cercle qui surplombe l'entrée principale est en mauvais état. L'opportunité de changer ce vitrail a permis d'ouvrir un échange sur la possibilité d'intégrer une œuvre de Kim En Joong (aussi appelé Père Kim) dans cette rénovation.

La Commune a la possibilité de candidater afin d'obtenir une participation financière de la Fondation du Patrimoine au titre du Fonds Métiers d'art.

Le lancement de ce fonds de soutien s'inscrit dans la stratégie nationale en faveur des métiers d'art annoncée en mai 2023 par la ministre de la Culture et la ministre des Entreprises, du Tourisme et de la Consommation. Il contribue à répondre au troisième axe de cette stratégie : « placer les métiers d'art au cœur des territoires ».

Doté d'un million d'euros pour 2024, ce fonds a pour vocation de soutenir et accompagner des projets visant à préserver et transmettre les métiers et l'artisanat d'art dans les territoires français.

Ce nouveau fonds est géré par la Fondation du Patrimoine. Cette dernière identifie des projets de restauration de patrimoine faisant appel à des métiers d'art et participe au financement de projets qui assurent la pérennité de ces métiers et la transmission des savoir-faire. Lors de la sélection des lauréats, une attention particulière est accordée aux projets qui accueillent des stagiaires et apprentis en formation ou qui mettent en place des actions pour transmettre des savoir-faire au grand public.

Une première sélection de projets régionaux a été effectuée et annoncée le 5 avril 2024. Une deuxième sélection de projets situés dans des territoires ruraux ou des bourgs sera réalisée en fin d'année.

L'appel à projets pour la deuxième sélection de projets du fonds de soutien aux métiers d'art est ouvert jusqu'à mi-septembre 2024.

Sont éligibles à ce fonds tous les projets de restauration du patrimoine sous deux conditions :

- ♦ que le projet fasse appel à des métiers d'art,
- ♦ que le projet soit situé dans des communes de moins de 10 000 habitants.

Les travaux qui font l'objet de la demande consistent à remplacer le vitrail situé au-dessus de la porte d'entrée principale de l'église Saint Loup de Servoz, qui est endommagé.

Grâce à l'intermédiation des membres locaux de la Fondation du Patrimoine et d'élus des communes voisines qui ont récemment restauré leurs églises, un contact a pu être établi avec les proches du Père Kim, prêtre et artiste reconnu comme une référence en matière de vitraux religieux.

Ces échanges ont permis de consolider l'envie de travailler ensemble et de donner au Père Kim la possibilité d'intervenir sur ce vitrail.

Kim En Joong, né le 10 septembre 1940 à Pooyo (Corée du Sud), est un prêtre dominicain sud-coréen, peintre, vitrailliste et artiste de renom.

Ses œuvres figurent aussi bien dans les galeries des capitales et les musées que dans les couvents et les monastères. Il crée les vitraux de nombreuses églises et chapelles.

Les vitraux du Père Kim ornent de nombreux édifices religieux dans le monde entier et notamment des édifices baroques du territoire :

- ◆ sept vitraux pour la Chapelle de La Bâtiaz à Martigny, Suisse, (2014)
- ◆ la Chapelle de Cupelin à Saint-Gervais-les-Bains (2015)
- ◆ neuf vitraux de l'église Saint-Gervais-Saint-Protais à Saint-Gervais-les-Bains (2016)
- ◆ l'église Notre Dame de l'Assomption à Vallorcine (2022)

Ils ont pu bénéficier de cet apport contemporain et néanmoins spirituel qui pourrait former un parcours valorisant à la fois la démarche artistique du Père Kim mais aussi le travail de l'atelier de verrerie qui réaliserait le dit-vitrail.

Le fait que ce travail se fasse avec l'implication de l'atelier LOIRE, dont la réputation d'artisans d'art est réputée, a également su apporter des arguments supplémentaires au conseil municipal, attaché à faire vivre cette « économie du patrimoine » et à la conservation des savoir-faire artisanaux.

L'histoire, le lieu, l'art, la spiritualité, l'intelligence de la main et la transmission sont autant d'éléments qui, lorsqu'ils sont rassemblés, favorisent un engagement collectif pour un résultat espéré exceptionnel.

Les caractéristiques principales des travaux prévus sont la réalisation d'un vitrail pour l'imposte en demi-lune au-dessus de la porte d'entrée de l'église, de dimensions de 93 centimètres de hauteur pour une largeur de 200 centimètres, comprenant deux panneaux de 96 centimètres par 93 centimètres, soit environ 1,50 m².

Ce projet s'inscrit dans un projet de territoire : un "itinéraire spirituel" entre Saint-Gervais, Vallorcine et le Valais. En complément des itinéraires du Baroque, un itinéraire des vitraux du Père Kim sera mis en avant et avec lui le travail, outre de l'artiste, des artisans.

La technique traditionnelle du vitrail en verre de couleur rehaussé de grisailles (peinture) et serti de plomb existe depuis le Moyen Âge, comme en témoignent les vitraux du douzième et du treizième siècle de la Cathédrale de Chartres. Les ateliers LOIRE mettent en œuvre cette technique alliant les verres antiques (verres soufflés à la bouche) avec toute la gamme des verres imprimés, unis, colorés, floatés, ... proposant ainsi une palette de plus de 300 nuances et matières différentes provenant de plusieurs verreries, dont celle de Saint-Just-sur-Loire.

Les verres une fois découpés (au diamant, à la roulette, au jet d'eau...) peuvent être rehaussés par des peintures (grisailles, émaux, céments) appliquées traditionnellement au pinceau. La peinture est vitrifiée par cuisson à 650 degrés environ puis les pièces de verre sont serties par un profil de plomb avec soudure à l'étain.

Des techniques particulières : travail à l'acide, sablage, superposition de verres... étendent encore les possibilités d'expression.

Ces vitraux en techniques traditionnelles peuvent-être insérés entre les deux verres d'un double vitrage pour une bonne isolation thermique et phonique ainsi qu'une protection de l'œuvre et des personnes.

Les Ateliers LOIRE ont restauré des vitraux prestigieux comme ceux de la Cathédrale de Chartres mais leur activité principale en matière de restauration de vitraux traditionnels se fait pour les vitraux religieux du dix-neuvième et vingtième et siècle. Ils sont aussi intervenus dans des édifices civils (Château de Chambord, Palais de L'Elysée, Hôtels particuliers, ...).

Dès la création de l'atelier, les LOIRE ont accueilli des artistes pour la réalisation de leurs projets en vitrail ou mosaïques et, plus largement, en art mural depuis 1986.

Plus de 150 artistes sont ainsi venus à Chartres pour réaliser leurs créations. L'atelier prenant en charge la réalisation et la pose de l'œuvre, l'artiste gardant la responsabilité artistique avec les travaux de maquettes, cartons, choix des couleurs, peinture sur verre...

Il faut enfin mentionner l'intervention attendue de Simone BALLAURI, menuisier local, dont le travail permettrait de fournir le cadre en bois nécessaire à la fixation du vitrail.

Le coût de l'action s'établit comme suit :

NATURE DES DÉPENSES	Montant hors taxes
Honoraires de l'artiste pour une surface totale des vitraux de 1,5 m ² (Kim En Joong)	2 500,00 €
Réalisation du vitrail à Chartres avec le Père Kim : fourniture et coupe de verre de 8 mm, avec cuisson de thermoformage et deux cuissons d'émaux (ateliers LOIRE)	2 600,00 €
Assemblage en vitrage isolant : en double vitrage du vitrage du vitrail avec un verre feuilleté type 44/2 soit 44/2-16-8. Poids des 2 vitraux : 65 kg environ (ateliers LOIRE)	460,00 €
Transport à Servoz et pose dans la menuiserie neuve des deux panneaux (ateliers LOIRE)	2 450,00 €
Dépose ancien vitrail, fabrication et pose de la menuiserie neuve en chêne tinté (châssis fixe de dimensions 2000x930x40mm) pouvant recevoir un double vitrage de 30 mm d'épaisseur (Simone BALLAURI)	1 440,00 €
TOTAL :	9 450,00 €

Monsieur le Maire propose de solliciter le soutien financier de la Fondation du Patrimoine au titre du fonds de soutien aux métiers d'art pour ce projet. En prenant compte les sollicitations d'aides au financement en cours, le plan de financement pour l'opération se présente comme suit :

FINANCEMENT	Montant hors taxes	Taux
Subventions :	6 950,00 €	
ETAT : Financement pour la restauration des objets classés dans le domaine culturel (Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne Rhône-Alpes) pour l'année 2024	2 487,50 €	26,32 %
AUTRES : Fonds de soutien aux métiers d'art (Fondation du Patrimoine) pour l'année 2024	4 462,50 €	47,22 %
Autofinancement :	2 500,00 €	
Fonds propres :	2 500,00 €	26,46 %
TOTAL :	9 450,00 €	100,00 %

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la candidature à la Fondation du Patrimoine pour le fonds de soutien aux métiers d'art concernant la réalisation et la pose d'un vitrail pour l'imposte en demi-lune située de la porte d'entrée principale de l'église Saint-Loup,
- **SOLLICITE** auprès de la Fondation du Patrimoine une participation financière aussi élevée que possible,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en sous-préfecture de Bonneville le 08/11/2024 et de sa publication le 08/11/2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an susvisés.
Pour extrait certifié conforme.

Le Secrétaire de séance,

Jérôme BOUCHET.



Monsieur le Maire,

Nicolas EVRARD.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire de la Commune de Servoz dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun - Boîte Postale 1135 - 38022 GRENOBLE cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens - www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse de la Commune de Servoz, si un recours gracieux a été préalablement déposé.